

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Comité II

Les grands singes

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base du document CoP16 Doc. 49, à la neuvième séance du Comité II.

A l'adresse du Comité permanent

- 16.XX Le Comité permanent, aidé du Secrétariat, et en consultation avec les Parties intéressées, le GRASP, la Convention sur les espèces migratrices, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Comité pour les animaux et d'autres organismes, selon que de besoin, étudie la résolution Conf. 13.4 (Rev. CoP16) dans l'objectif d'établir un mécanisme de rapports sur le commerce illégal et présente un résumé de ses consultations et de ses recommandations à la 17^e session de la Conférence des Parties.